

REUNION TECHNIQUE LOI DOUANE / RECODIFICATION

28 MARS 2024

La réunion technique qui s'est tenue ce jour à la direction générale visait à présenter un premier bilan sur la mise en œuvre de la loi du 18 juillet 2023 et un point d'étape sur le chantier de recodification du code des douanes qui devra entrer en vigueur en 2026.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2023

Certains textes restent à finaliser mais tous les chantiers sont largement engagés.

Sur le rayon des douanes	Il a été sécurisé et une version de la carte plus complète est en cours de construction. Les parquets sont intéressés par cette carte afin de matérialiser le RD et le sécuriser en cas de contestation.
Note sur les empêchements à l'action du service	En cours de finalisation, mise en ligne très prochainement
Prévention des infractions commises sur internet	Parution très prochaine du décret
Anonymisation des procédures CI	Décret publié le 12 mars, note de service bientôt diffusée
ODJ pouvant être repris en place des OPJ	Décret imminent
Dématérialisation des actes	Arrêté d'application en cours de rédaction
Stratégie financière	En cours de relecture
Précurseurs « catch all »	Arrêté d'application en cours de rédaction
67 bis 5 : sonorisation et captation d'images	Décret du 28 mars 2024
LAPI	Saisine de la CNIL le 1 ^{er} mars 2024, le décret en Conseil d'État sera pris après son avis.
Visite domiciliaire	2nd semestre 2024
Retenue douanière	2nd semestre 2024
Usage des drones	2nd semestre 2024

Chaque décret fera l'objet d'une instruction aux services.

CONCERNANT LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Pour les JO : Il faudra faire sans !

Ce projet est encore en finalisation avec le Conseil d'État et il faudra par la suite plusieurs décrets d'application, (formation, port de l'arme, etc...).

LA DÉMATÉRIALISATION :

Si l'ancienne directrice générale s'était engagée à ce que les brigades perçoivent dès le premier semestre 2024, des tablettes, force est de constater qu'il va falloir attendre.

Il n'y a pas à ce jour de calendrier précis de déploiement. Toutefois les applicatifs MOBISU et REDACT devraient entrer en application au cours de l'année 2024.

il s'agit de capitaliser sur les acquis de garantie et le décliner dans les nouvelles applications.

Si la DG a dans un premier temps, fait part de son intention de déployer MOBISU sur les téléphones portables, la CGT les a alertés sur le fait que nos téléphones ne tenaient pas suffisamment la charge et avaient des écrans trop petits.

L'expérimentation menée sur Paris pour la dématérialisation des 406 a pu le démontrer.

LA CGT A PORTÉ PLUSIEURS INTERROGATIONS ET REVENDICATIONS AUXQUELLES LA DG A REPONDU POINT PAR POINT

Maintenir l'effort en matière de formation : - sur l'article 60, puisque les formations de 2023 ont été faites avant l'entrée en vigueur des textes et que désormais on a pu le retour d'expérience de leur mise en œuvre concrète - sur les autres dispositions de la loi douane, car beaucoup de nouveautés procédurales en plus de l'article 60	La DG partage notre analyse et sera très attentive
Sur la possibilité de consulter le TAJ	La DGDDI est dépendante du Ministère de l'Intérieur
Sur l'instruction financière	Pour répondre aux exigences du GAFI, la DG rappelle que nous devons évoluer pour tendre vers moins de transactions et des sanctions plus fortes.
Sur la nécessaire simplification des procédures transactionnelles (406, 420, 420D, 421) et des PV de manière générale	Un projet que JCF ne perd pas de vue. Dans un premier temps diffusion prochaine d'une note sur les formalités substantielles. La dématérialisation sera la parfaite occasion de simplifier.
Sur le sujet des caméras piétons, en lien avec les empêchements à l'action du service car elles participent aussi à la limitation des conflits (font rebaisser la tension) ou servent à matérialiser les oppositions à fonctions. Surtout que l'on peut bénéficier aujourd'hui du retour d'expérience des forces de l'ordre qui l'ont déjà mises en place : police, sûreté SNCF et sûreté RATP notamment (la doctrine d'emploi est claire et les agents de l'équipe gardent la maîtrise du déclenchement des caméras)	La DG y est favorable mais il faudra une modification de la loi (donc trouver un vecteur législatif) puis déployer le dispositif (en utilisant en effet l'expérience des autres FSI).
Accès au portail DGFIP : - sur la détaxe (accès spécifique prévu dans la loi douane du 18 juillet 2023) - pour compenser le fait que les CRPC ne sont pas en H24, élargir l'accès au « moteur des particuliers » et au « moteur des entreprises » (fiches synthétiques), pour les agents des CODT et les agents effectuant les permanences opérationnelles et de commandement	La DG est favorable à notre demande de permettre l'accès à ce portail au CODT, chefs d'unité et adjoints ayant des permanences opérationnelles et va se rapprocher du service concerné (JCF2 et DGFIP). Sur la détaxe doit voir aussi avec la DGFIP où en est le module d'accès.

POINT D'ÉTAPE SUR LA RECODIFICATION

La première étape de ce chantier porte sur l'architecture du code des douanes afin d'offrir une plus grande visibilité tout en respectant les recommandations légales.

Si certaines dispositions désormais caduques vont être abrogées, l'exercice de recodification va surtout porter sur l'intégration dans le code des douanes de nombreuses dispositions qui soit relevaient du domaine réglementaire (plus de 400) soit n'étaient même pas prévues. En revanche, les textes statutaires ne seront pas codifiés.

Aussi seront intégrés dans le code des douanes :

⇒ L'ensemble des dispositions mises en œuvre par la douane à la frontière, à l'intérieur du territoire, sur des marchandises ou des flux financiers.

⇒ Les dispositions contenues dans d'autres codes relatives aux CI et aux réglementations assimilées.

⇒ 65 dispositions mises en œuvre par la douane et actuellement réparties dans 5 codes pour faire suite à la création du code des impositions sur les biens et les services.

⇒ Une partie exclusivement dédiée à l'Outre Mer.

Pour la CGT, ce chantier titanesque doit s'accompagner d'une réelle ambition en matière de formation qui devra passer à la fois par le renforcement du réseau des formateurs occasionnels et un allongement des formations initiales.

Il faudra aussi que l'informatique suive, ce qui au vu des expériences passées n'est pas gagné...

Toutes les sous-directions de la DG devront s'impliquer et soutenir activement la mission recodification.

Notre priorité, c'est vous !